

# **Les activités génératrices de revenu : l'accès des femmes aux ressources économiques en Algérie**

*Fatma BOUFENIK\**

L'objet de cette contribution est l'étude des activités génératrices de revenu en Algérie.

S'inscrivant dans la problématique de la lutte contre la pauvreté des femmes, elle se veut, également, une contribution en terme de recherche opérationnelle dans la mesure où elle recherche, par l'analyse de certaines pratiques et expériences en formation, à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement – OMD, au titre des engagements de l'État algérien dans cette stratégie.

Cette contribution s'appuie, *méthodologiquement*, sur l'étude socio-économique du programme d'accompagnement en formation à l'intégration du genre dans le développement et de formation à la création et gestion d'une micro entreprise à l'est (Annaba, Batna, Biskra) et l'ouest du pays (Oran, Mascara) et recherche d'emploi (Sid El Houari-Oran).

Cette présentation se structure autour de trois points : les objectifs du millénaire et les engagements de l'État algérien, un état des lieux de la situation socio-économique des femmes en Algérie, et enfin la question de l'accompagnement en formation au genre et à la création et gestion de micro entreprise comme instrument de lutte contre la pauvreté des femmes, la contribution des femmes.

## **I. Les objectifs du millénaire et les engagements de l'État algérien**

Un rappel des objectifs du millénaire pour le développement et les engagements de l'Algérie dans ce sens, me semble un passage obligé pour donner et un éclairage et un cadre générale de cette intervention.

---

\* Enseignante-chercheure, Université d'Oran, Consultante-formatrice en économie du développement et experte Genre et développement.

Ainsi je présente, d'abord, un tableau synthétique des éléments d'encrage de la question que je développe dans le premier axe de cette communication.

**Tableau synthétique des OMD et des engagements<sup>1</sup> :**

OMD	Engagement Planétaire	Engagement algérien
Éliminer la pauvreté et la faim	- 50% entre 1990 - 2015	De 1,9 en 1988 à 0,8 en 2000 vers le zéro en 2015.
Réaliser l'éducation primaire universelle	Moyens d'achever un cycle complet d'études Primaires Filles et Garçons	Réduire les inégalités de genre, vers la parité.
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :	- Égalité des chances éducation; - Accès aux activités génératrices de revenu. - La gestion des affaires publiques	- Réformes - Dispositifs à la création d'activité génératrice de revenu. - Dispositions politiques dont l'article 31 bis.
Réduire la mortalité infantile	- 2/3	Réduire le taux de 2/3. en 2004 estimé 35,5/1000
Améliorer la santé maternelle	- 3/4	En 2004 estimé à 37/100.000
Lutte VIH/Sida, le paludisme + maladies transmissibles	Stoppe le SIDA + maîtrise du paludisme et autres MT	Taux de Prévalence 2004: - VIH/ Femmes enceintes: 2363 cas, Palu: 427 cas, Tub: 19422 cas
Assurer 1 environnement viable	1/2 Pop non accès à l'eau potable (2015). Améliorer la vie de 100. Millions de personne/ taudis (2020)	100% AEP et raccord assainissement. - Réduire à zéro avec un méga programme de construction de logement.
Créer un partenariat mondial pour le développement :	Liberté d'appréciation des États	Promotion IDE et politique d'ouverture

<sup>1</sup> Source : *Tableau réalisé par nos soins sur la base de deux références : 1) Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement- Algérie, Rapport établi par le gouvernement algérien, juillet 2007, 2) CNES, Rapport national du développement humain 2007/2008, avril 2009.*

Les objectifs du millénaire pour le développement sont le résultat d'un consensus, auquel sont arrivés les chefs d'État et de Gouvernement et les représentants de 189 pays, lors du sommet du Millénaire à New York en septembre 2000.

Ce consensus autour de la réalisation de huit objectifs visent l'intensification des efforts pour :

1- Éliminer la pauvreté et la faim :

- En matière de contribution à la réalisation de l'objectif 1 à savoir « Élimination de la pauvreté et la faim ». Les États se sont engagés à réduire la pauvreté extrême et la faim. Ainsi, durant la période allant de 1990 à 2015, ces États ciblent la réduction de 50%, la proportion de la population avec un revenu inférieur à un dollar par jour et de 50% celle qui souffre de la faim.
- Dans ce cadre, l'État algérien a organisé, en octobre 2000, la conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Cette conférence a permis l'adoption d'une stratégie nationale caractérisée essentiellement par la mise en œuvre de 5 projets pilotes de développement communautaire participatif lancés dans 5 communes défavorisées.

Une politique à plusieurs paliers complémentaires est déployée.

- En matière de création d'un ensemble de dispositif de protection sociale dans le domaine de la formation, l'offre d'emploi, l'insertion professionnelle et la création d'emploi par les différents dispositifs.
- Par le renforcement et le développement du système traditionnel d'accompagnement et de solidarité nationale.
- Pour ne retenir que l'indicateur « Proportion de population disposant de moins d'un dollar (PPA)<sup>2</sup> par jour », il faut noter que ce ratio est passé de 1,9 en 1988 à 0,8 en 2000 et doit tendre vers le zéro en 2015.

---

<sup>2</sup> Il s'agit du Dollar en parité de pouvoir d'achat.

- Réaliser l'éducation primaire universelle :
- Afin d'atteindre l'objectif 2 à savoir la réaliser l'éducation primaire universelle, en d'autres termes une éducation pour toutes et tous, il s'agit d'ici 2015 de faire en sorte que tous les garçons et toutes les filles, partout dans le monde aient les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.
- Pour l'État algérien, cet objectif est totalement pris déjà en charge.

Depuis 1976 puisque l'éducation est obligatoire pour tous et toutes et pas seulement au niveau primaire. Au delà de l'objectif quantitatif, l'État retient un objectif qualitatif en termes aussi d'effectif, d'infrastructures et d'encadrement.

Par ailleurs la disparité en genre se réduit au primaire et dans le moyen et que la proportion du genre féminin est plus élevée que celle du genre masculin dans le secondaire et dans le supérieur.

Cependant même si l'analphabétisme a reculé et est réduit de 2/3 entre 1966 et 2002, l'analphabétisme du genre féminin est le double du genre masculin.

En taux net de scolarisation<sup>3</sup> dans le primaire pour l'année scolaire 2003/2004 alors que le taux global était de 96,80 %, il était de 94,10 % pour les filles et 98,80 pour les garçons.

2- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :

- Pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, il s'agit d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire et à tous les niveaux de l'enseignement d'ici 2015.
- Pour l'Algérie,

---

<sup>3</sup> Les résultats globaux du Rapport National sur le Développement Humain 2008, CNES, Numéro spécial, Avril 2009, laisse voir, sur la période de 1998 à 2008, que le nombre de filles pour 100 garçons est passé de 87 à 90 dans l'enseignement primaire, de 89 filles à 97 filles dans l'enseignement moyen et de 121 à 141 dans l'enseignement secondaire et 96 à 140 dans le supérieur. Dans le cycle post gradué de 49 filles pour 100 garçons en 1998 à 93 filles pour 100 garçons en 2008.

- Au titre de l'indicateur « Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole », le taux d'activité féminine, en termes de femmes occupées, est passé de 8,33 % en 1991 à 14,18 % en 2004. Cependant, il est à souligner que la part des femmes que le taux d'activité féminine reste faible et ne représente que 17,5% en 2004, avec une tendance lourde dans le tertiaire (commerce, services, enseignement santé et administration).
- Alors que la proportion de sièges occupés par les femmes au parlement et leur implication dans la gestion des affaires publiques restent préoccupantes.

Pays	Pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	
	2000	2005
Algérie	3	6
Maroc	1	11
Tunisie	12	23

Source : POGAR [www.pogar.org](http://www.pogar.org)

Changements au niveau de la participation politique des femmes : Introduction de quotas au Maroc (10% des listes nationales et en Jordanie (réservation de nombres de sièges pour les femmes).

La question est en chemin en Algérie. Ainsi l'amendement de la constitution en 2008, en particulier, par l'introduction de l'article 31 bis a mis sur la scène publique la question du devenir de la participation politique des femmes. L'avant projet de la loi organique, dans ce sens, est en élaboration par une commission chargée de définir les conditions et les modalités d'application de cette nouvelle disposition constitutionnelle.

### 3- Réduire la mortalité infantile :

- La mortalité des enfants de moins de cinq ans doit être réduite de deux tiers d'ici 2015.
- En Algérie, ce taux était de 36,7 en p.1000 en 2002 il est passé à 35,5 p.1000 en 2004.

4- Améliorer la santé maternelle :

- La mortalité maternelle doit être réduite de trois quarts d'ici 2015.
- Pour l'Algérie, le taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes est passé de 45 en 2000 à 37 en 2004.

5- Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies transmissibles :

- D'ici 2015, il faut que la propagation du VIH/ Sida soit stoppée et que le paludisme soit maîtrisé.
- En Algérie

Type de maladie	VIH/Femmes enceintes Age 15- 24 ans	Paludisme	Tuberculose
Taux de prévalence au 31 décembre 2004	2363 cas	427 cas	19422 cas

6- Assurer un environnement viable :

- Pour assurer un environnement durable, il faut intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance à la déperdition actuelle des ressources environnementales. Il faut réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable et d'ici 2020, améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.
- L'évolution du taux de raccordement population à l'eau potable et l'assainissement entre 1995 et 2000 avec objectif 2015.

Taux de raccordement	Année 1995	Année 2000	Horizon 2015
AEP	75,3	81,8	100
Assainissement	69	73,2	100

Alors que la moyenne mondiale est de 75%, le taux moyen global de raccordement aux deux réseaux en Algérie est de 83%. Cependant, ces résultats cachent des disparités importantes entre

l'urbain et le rural. A noter que l'écart entre les deux zones était de 51 points pour l'année 1998, il passe à 40 points en 2000.

- Le taux de croissance de la réalisation de l'habitat est estimé à 22,7 % pour 2008 par rapport à 2007.

7- Créer un partenariat mondial pour le développement :

- Pour cet objectif les cibles et les indicateurs sont ouverts et chaque État est libre d'apprécier le niveau à atteindre.
- L'Algérie a choisi de le faire sur la base de l'évolution récente de son économie en vue d'évaluer son ouverture par l'analyse de sa politique d'attraction des IDE et la promotion du partenariat international.

### **Principaux indicateurs de l'économie nationale:**

<b>Indicateurs</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Croissance du PIB HH (%)	5,3	2,3	4,7	5,6	6,3	6,1
PIB/hab (Dollar US)	1633, 2	1621	3125,1	3478, 5	3968	5206
Dette extérieure (Milliards Dollar US)	30,3	28,31	16,4	5,06	4,89	4,2
Taux d'inflation	5	2,6	1,5	2,5	3,5	4,4
Taux de chômage (%)	28,02	28,5	15,3	12,3	11,8	11,3
Création emploi (milliers)	196	97	448	505	267	-
Réserves de change (MUSD)	6,84	4,4	56,18	77,78	110,1 8	140,46
Solde extérieur courant (MUSD)	0,09	0,02	21,18	28,95	30,6	35,02
FRR (Milliards DA)	-	-	1842	2931	3216	4300

Source : CNES, Rapport National sur le Développement Humain 2007 - 2008, avril 2009.

## **II. La situation socio économique des femmes en Algérie : une appréciation**

L'appréciation de la situation socio-économique et politique des femmes en Algérie a pour objectif d'établir un diagnostic<sup>4</sup> sur les besoins des femmes au titre d'acteurs socio-économiques et politiques incontournables pour l'élaboration d'une stratégie en

<sup>4</sup> Même si nous n'abordons dans cet article que la dimension économique, vue sous l'angle de l'emploi des femmes, il est plus que nécessaire d'étudier au même titre la question de la participation politique des femmes et leur implication dans la gestion des affaires publiques de la nation et le statut juridique des femmes.

matière de lutte contre la pauvreté en générale et leur pauvreté en particulier<sup>5</sup>.

L'activité féminine en Algérie est loin d'être socialement « normalisée », même si le droit du travail et la Constitution<sup>6</sup>, excluent toute forme de discriminations.

En matière d'études et d'expertises, deux institutions nationales ont produit des données sociodémographiques concernant le travail féminin. Il s'agit de l'office national des statistiques (ONS) et le Conseil national économique et social (CNES). Ces statistiques, calculées selon les normes internationales, restent néanmoins insuffisantes pour saisir toute la dimension genre dans le monde économique.

À ce référentiel en matière d'information et de données sur le statut socio-économique, il faut ajouter l'enquête nationale « *Femmes et intégration socioéconomique*<sup>7</sup> », du Crasc<sup>8</sup>.

La répartition de la population active féminine par âge montre, selon les données statistiques de 1998, mais aussi de 2000, que les femmes actives occupées et à la recherche d'un emploi sont relativement plus jeunes que les hommes. Ainsi, et à titre d'illustration, il est observé qu'en 2000, 56% des femmes actives sont âgées de moins de 40 ans dont près de la moitié (24%) appartient à la tranche d'âge 25-29 ans et 21% à la tranche d'âge 20-24 ans.

Les données statistiques de l'office national des statistiques (ONS) montrent que selon le genre, le taux brut d'activité des femmes demeure encore très faible, en comparaison avec le taux d'activité des hommes. Ce taux se situait à 9,71% en 1998 alors que pour les hommes il est de l'ordre de 45,70%. Il faut noter

---

<sup>5</sup> Le développement ne concernera, dans ce texte, que la dimension économique sous l'angle de l'emploi. Pour plus de développement, se référer à nos travaux sur la question dans ses autres dimensions.

<sup>6</sup> Le droit au travail pour tous et toutes est garanti par l'article 55 de la constitution et de nombreux articles de la loi 90-11 du 21 Avril 1990,

<sup>7</sup> Nouria Benghabrit-Remaoun (sous la direction de), « Données d'une enquête exploratoire : Résultats d'enquête », *Revue Rissalat ell Oussra* (Ministère Délégué de la Famille et de la Condition Féminine), n°7, 2005.

<sup>8</sup> ONS : Résultats provisoires de l'enquête nationale sur les dépenses des ménages (2000), Alger 2002.

toutefois qu'en termes d'accroissement, le taux brut d'activité des femmes a plus que doublé entre 1987 où il se chiffrait à 4,40%.

L'Office national des statistiques (ONS), en parlant des femmes occupées, fait une distinction entre le secteur informel et le travail à domicile. Celui-ci se rapporte généralement à des activités traditionnelles (coutures, broderie, tapisserie, artisanat, pâtisserie...) mais aussi au travail domestique (ménage, garde d'enfant, cuisine, etc.).

La population active est constituée des personnes occupées et des chômeurs (selon la définition du BIT). Son volume est passé de 5,341 millions en 1987 à 9,540 millions en 2003. La part des femmes dans la population active totale reste insignifiante bien qu'elle enregistre des progrès relativement importants entre 1998 et 2003 (9,3% en 1987 à 10,45% en 1998 et 14,2% en 2003).

En 2004, les résultats de l'enquête de l'ONS révèlent que le taux d'activité des femmes a doublé en 8 ans, de 1996-2004 et l'enquête nationale « Femmes et intégration socioéconomique » de 2006 confirme cette tendance<sup>9</sup> qui demeure encore faible par rapport avec la population féminine potentiellement active, en d'autres termes la population féminine en âge de travailler.

Selon les différentes enquêtes de l'office national des statistiques (ONS) : l'enquête « main d'œuvre et démographie » (MOD), l'enquête « emplois et revenus » (EER) et l'enquête « activité emploi et chômage » (AEC), nous avons la répartition suivante pour le taux d'activité par sexe :

---

<sup>9</sup> Nouria Benghabrit-Remaoun (sous la direction de), *Enquête nationale femmes et intégration socio-économique*, initiée par le Ministère délégué à la famille et à la condition féminine, Crasc, 2007.

**Tableau 3 : Taux d'activité par sexe<sup>10</sup>**

	Taux d'activité Hommes	Taux d'activité Femmes
Enquêtes ONS	71,3	4,5%
MOD 1989	78%	18,7% (11,9%)*
EER 1996	72,5%	12,9%
AEC 2001	69,1%	14,9%
AEC 2004		
Enquête panel 2004**	67,8%	21,4%

Source : Pour 2004, *Données statistiques*, n° 411 et *Collections Statistiques N°123*, juillet 2005 -ONS ;

\*11,9% est le taux sans les activités marginales.

\*\* Enquête panel d'Ecotechnics, juillet 2004

Le tableau ci dessus montre la prépondérance de l'activité des hommes malgré l'évolution de l'activité des femmes (71,3% des hommes contre 4,5% des femmes en 2004 et 69,1% des hommes contre 14,9% des femmes en 2004 selon l'ONS). L'enquête Panel d'Ecotechnics de juillet 2004, donne un taux plus important pour l'activité des femmes, soit 21,4 % contre 67,8 % des hommes. Certes les données relatives à l'activité des femmes, exerçant en dehors du travail formel et légal, demeure encore peu cernée, mais cela n'explique pas la faiblesse de leur activité qui est liée aux facteurs socioculturels et au statut des femmes dans la famille et la société. Considérant l'importance de l'emploi dans l'équilibre social, le Conseil national économique et Social (CNES) déclare s'être autosaisi sur la question : « femmes et marché du travail » et fait un premier constat : une quasi-absence de statistiques, études et enquêtes concernant précisément la partie féminine de la société algérienne en sa qualité de « moitié des ressources humaines » du pays.

« En dépit d'une législation excluant toute discrimination, des écarts sont notés dans les niveaux d'emploi et de salaires entre les hommes et les femmes », note le CNES. Pour lui, en 2005, les caractéristiques de l'emploi féminin se présentent comme suit :

<sup>10</sup> Pour 2001, données non publiées, ONS et *Données statistiques N° 263*, ONS; Pour 1989, *Collections statistiques N°31-ONS* et *Rétrospective statistique 1970-1999* (édition 1999) ONS.

Sur les 1,2 millions de femmes occupées, 73% sont en zone urbaine et 27% en zone rurale CNES<sup>11</sup> ».

Les différentes données relatives à l'activité marchande féminine, révèlent la faiblesse de l'implication des femmes dans le marché formel du travail. L'explication réside dans les facteurs économiques en offre d'emploi limitée comparativement avec la demande potentielle. À cela s'ajoutent les contraintes des charges familiales et domestiques qui relèvent quasi exclusivement de la responsabilité des femmes.

Par ailleurs les indicateurs et les outils de suivi et évaluation des activités des femmes, mis en œuvre pourrait renforcer l'explication à cette faiblesse. Ainsi, leurs conceptions et perceptions actuelles ne permet pas l'appréciation<sup>12</sup> de l'activité des femmes, notamment dans son exercice du travail marchand informel et dans la non prise en compte de l'activité domestique (travail domestique non rémunéré) des femmes à travers la production non marchande en terme de services dans l'entretien, la restauration et l'éducation des enfants et la prise en charge des personnes âgées.

### **III. La contribution des femmes et leur accompagnement en formation**

#### ***III.1. Un constat planétaire et l'Algérie n'est en marge de ce constat***

Alors que dans les années 1980–1990, les organismes internationaux ont compris que le développement, par l'ajustement structurel, devait se faire à visage humain, il s'impose aujourd'hui que le développement durable doit passer à visage féminin. Le mérite de l'intégration du genre dans le développement ou l'approche genre et développement – GED a permis non seulement de rendre humain la lutte contre la pauvreté mais de se rendre compte qu'elle est aussi à visage féminin.

Ainsi la visibilité de la pauvreté à visage féminin va imposer une approche de la pauvreté des femmes.

---

<sup>11</sup> Rapport National sur le Développement Humain, Algérie 2006.

<sup>12</sup> Fatma Boufenik-Elaïdi, *Les Femmes et la production domestique : le cas de la production domestique de santé*, Magister en Sciences économiques, Faculté des Sciences économiques, Université d'Oran, 2000.

Il s'agit de passer préalablement par le diagnostic de la situation des femmes ou l'état des lieux de la situation des femmes, en vue de rendre visibles leurs contributions et revaloriser leurs rôles. Pour ce faire, un travail sur les trois rôles des femmes doit mettre l'accent sur le(s) voile(s) à lever et les frontières de genre et par conséquent des espaces et du temps à rendre palpable pour pouvoir les traverser ou les supprimer. Cet état d'esprit et vision ne peut être conséquente que si l'approche proposée cherche le renforcement du pouvoir (*Empowerment*) et au minimum l'autonomie des femmes.

### ***III.2. L'ordre de priorité OMD manque de sensibilité au genre féminin.***

Ainsi, l'ordre de priorité des OMD ignore, encore une fois, les priorités auxquelles aspirent les femmes. De ce fait que ce soit au niveau planétaire ou au niveau des États, l'implication des femmes par leurs engagements directes ou indirectes par la contribution de la société civile, n'a pas été proposée.

La réalisation des OMD doit se faire sur les segments de l'engagement planétaire, à l'engagement des États vers l'engagement de la société civile où les femmes sont acteurs.

Cette segmentation est nécessaire, mais ne sera suffisante que si elle est traversée par « la Reconnaissance de l'inévitable engagement de toutes les sensibilités au genre féminin dans l'équation : d'abord les femmes, encore les femmes et jamais sans les femmes ».

Ce n'est qu'à ce prix qu'il sera possible de dire que la lutte contre la pauvreté a pris en compte la réalité de la pauvreté qui devient de plus en plus à visage féminin et que la lutte contre la pauvreté des femmes été sensible au genre.

### ***III.3. Quelle stratégie pour la lutte contre la pauvreté des femmes ?***

Ce n'est qu'une fois avoir vu que la pauvreté a de plus en plus un visage féminin, qu'il faut en matière de lutte contre la pauvreté être sensible au genre ; nous pouvons penser correctement une stratégie pour la lutte contre la pauvreté.

La démarche à suivre repose sur la réalisation de l'équation suivante :

- Travailler sur les mentalités afin de bannir l'esprit d'assistanat et de le transformer en mesures et dispositifs s'appuyant sur des mécanismes d'accompagnement.
- Construire une citoyenneté pleine et entière sur la base des droits formels et droits réels à la fois.
- Penser les politiques publiques et leurs programmes, particulièrement en termes d'objectifs et de résultats attendus et réalisés au plan socio-économique, mais plus jamais sans toute la dimension politique.
- Être créatif et innovant en matière d'outils de suivi / évaluation des activités des femmes afin de réaliser les tandems : connaissance / reconnaissance - visibilité / valorisation.

#### ***III.4. Une piste parmi bien d'autres, l'accompagnement des femmes par la formation***

La réflexion sur l'accompagnement des femmes par la formation est une analyse à chaud de notre expérience à la fois académique et de terrain en matière de recherche et de pratique aussi bien à titre d'experte et formatrice que de responsable associative.

Cette contribution s'appuie, méthodologiquement, sur l'étude socio-économique du programme d'accompagnement en formation à l'intégration du genre dans le développement et de formation à la création et gestion d'une micro-entreprise à l'est (Annaba, Batna, Biskra) et l'ouest du pays (Oran, Mascara) et recherche d'emploi (Sid El Houari-Oran).

L'accompagnement des femmes en formation au genre, dans leurs activités génératrices de revenu par l'emploi et ou la création d'entreprise, nous a permis de renforcer l'approche théorique, en matière de lutte contre la pauvreté des femmes, par sa confrontation à la réalité du terrain et des vécus des femmes.

- Sur la volonté individuelle des femmes se construit une mutation profonde, lente mais certaine, de la société quant à la perception des rôles des femmes.

Cette appréciation est induite par le fait que les formations des femmes constituent un travail de proximité qui déconstruit à la fois notre opinion sur les activités des femmes et leurs propres regards sur leurs activités.

D'abord, les femmes ont des projets économiques. Ces projets reposent une situation concrète qui se caractérise par des données que les outils classiques du suivi évaluation ne sont pas en mesure d'apprécier.

De cela, nous avons tiré une conclusion fondamentale. Ce ne sont pas les activités des femmes qui se cloisonnent dans des secteurs jugés comme féminins mais ce sont ces outils non sensibles au genre qui ne peuvent les voir que sous cet angle.

Ainsi, il s'agit de dépasser les limites de ces outils afin de comprendre qu'il faut les adapter à la réalité des activités féminines et la cerner dans tous ses contours et non pas le contraire.

L'accompagnement des femmes en formation au genre, dans leurs activités génératrices de revenu par l'emploi et ou la création d'entreprise, doit reposer sur les éléments suivants :

- Les convictions des femmes accompagnées en formation et celles des accompagnateurs qu'elles sont porteuses de projets réels. Il s'agit de percevoir dans les activités relevant des trois rôles des femmes, les activités marchandes formelles ou informelles et également les activités non marchandes afin de pouvoir les acheminer vers des activités reconnues sur le plan social et économique. Cet accompagnement doit reposer sur la recherche de la connaissance / reconnaissance et visibilité / valorisation.

- Les savoir-faire de ces femmes est un point d'encrage pour que leurs projets soient réalistes, réalisables et durables. La réalité est que les activités des femmes sont dans des secteurs traditionnellement dits « féminin », à savoir dans l'activité marchande formelle, dans l'administration, la santé, l'éducation, les activités de services. Ce qui reproduit « par réduction » les activités marchandes informelles ou non marchandes des femmes.

À cette réalité, il faut rendre visible de nouvelles réalités émergentes des femmes. Il s'agit d'accompagner les activités

artisanales vers une dimension industrielle, accepter la discrimination positive pour des projets qui sortent de ce moule tel que :

- des projets de pêche, mécanique, etc.
- des formations de genre masculin à la couture, cuisine, pâtisserie, coiffure,
- des projets qui impliquent les femmes dans les espaces publics tels que projets de laverie automatique, toilettes publiques, etc.

Les projets et les activités des femmes ne doivent pas être approchés par la recherche d'une vision homogène. L'hétérogénéité rend complexe l'accompagnement mais sa non-perception annule la pluralité comme étant à la fois un atout et une source de richesse des projets des femmes.

Les femmes doivent prendre conscience que leur accès et leur contrôle, aussi bien des ressources que des bénéfices, les conduiront vers leurs autonomies comme pierre angulaire de leurs sorties de la pauvreté.

L'indépendance économique et financière ne sera pas sans conséquence sur le statut politique et social des femmes. Par leurs activités génératrices de revenu, elles accèdent à un statut économique qui se caractérise par l'appropriation de(s) pouvoir(s) au minimum leur autonomie. Elles vont contribuer au bien être social de la famille et de la société. Ainsi, par l'appropriation du pouvoir économique, elles vont s'approprier de manière réelle le pouvoir politique qui rendra compte de leur reconnaissance, valorisation et visibilité socio-politique.

### **Références bibliographiques**

Nouria Benghabrit-Remaoun (sous la direction de), *Enquête nationale femmes et intégration socio-économique*, initiée par le Ministère Délégué Chargé de la Famille et à la Condition Féminine, CRASC, 2007.

Nouria Benghabrit-Remaoun (sous la direction de), *Données d'une enquête exploratoire : Résultats d'enquête, Revue Rissalat ell Oussra* (Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine), n°7, 2005.

Rapport National sur le Développement Humain. Algérie 2006.

Fatma Boufenik-Elaïdi, *Les Femmes et la production domestique : le cas de la production domestique de santé*, Magister en sciences économiques, Faculté des Sciences économiques, Université d'Oran, 2000.

Rapport National sur le Développement Humain 2008, CNES, Numéro spécial, Avril 2009.